

COMPTE-RENDU

REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL, MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE

Du jeudi 26 janvier 2023 à 09h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Personnes présentes :

Claire BOURVEN
Chrystelle CHRISTIEN
Maggy CONAN
Michelle CREACH
Amélie JOUIN
Stéphanie L'HARIDON
Jacques LE BORGNE
Benoît QUEMENER
David GUEGUEN
Estelle RIBEREAU
Mathilde OLAYA

Questions CGT :

Questions Transversales

- 1) **Nous constatons que des salariés qui postulent à des offres ne bénéficient pas systématiquement d'un entretien. Nous vous demandons de respecter l'accord QVT.**

Réponse direction :

Nous vous confirmons que nous souhaitons que les salariés soient systématiquement reçus en entretien.

- 2) **Des salariés sont présents sur la Fondation depuis de nombreux mois voir années. Pour autant la prime de rattrapage du Ségur attribuée en fin d'année a été versée aux exclus sur la base du contrat en cours. Nous demandons que ce rattrapage soit effectué au prorata du temps passé dans l'année.**

Réponse direction :

Nous souhaiterions étendre les mesures SEGUR à tous les salariés de la Fondation. A titre exceptionnel, la Direction a accordé une revalorisation à tous les salariés pour l'année 2022. La règle retenue est celle du seul contrat en cours pour les salariés ayant bénéficié de plusieurs contrats sur l'année.

3) Le temps choisi peut-il être posé à la journée ?

Réponse direction :

Le temps choisi est exclusivement posé en semaine entière. Les modalités de pose sont indiquées dans les notes d'information relatives à la planification des congés payés et temps choisi diffusées deux fois par an.

4) Une feuille avec tous les codes des vestiaires est donnée aux nouveaux salariés et aux différents stagiaires sur le site de Ty Yann. Pourriez-vous leur donner simplement le code du vestiaire qui les concerne ?

Réponse direction :

Nous vous confirmons que seuls les codes nécessaires seront désormais transmis aux nouveaux salariés et stagiaires.

5) Pouvez-vous faire une note d'info en rappelant aux salariés que les salariés et en particulier les fonctions support ne doivent pas être sollicités sur des questions qui concernent leur service pendant leur pause déjeuner ?

Réponse direction :

Il est entendu que les salariés, quel que soit leur service d'affectation, n'ont pas à être sollicités sur leurs temps de pause.

6) Il semblerait qu'il y ai une erreur sur le calcul des CP sur Equitime puisque les salariés ont cumulés 27,50 jours au lieu de 30. Pouvez-vous faire les modifications ?

Réponse direction :

Les compteurs d'heures et de congés payés seront visibles sur Equitime début février.

La mise à jour des compteurs (calcul des jours de fractionnement, des reliquats d'heures majorés ...) est réalisée au cours du mois de janvier par le service des ressources humaines.

- 7) Les salariés en CDI qui souhaitent faire des week-ends supplémentaires sont-ils prioritaires par rapport au CDD ?**

Réponse direction :

Aucun de nos accords d'entreprise ne prévoit cette priorité. Toutefois, nous sommes évidemment favorables à ce que les salariés à temps partiel qui le souhaitent puissent bénéficier d'avenants à leur contrat de travail.

- 8) Dans certains établissements de santé du département, les recrutements ont déjà lieu pour l'organisation des congés d'été. Pouvez-vous garantir aux salariés en CDD en poste et que vous souhaitez conserver des contrats de travail plus long, pour pouvoir les conserver ?**

Réponse direction :

Les contrats à durée déterminée ne peuvent être réalisés que sur des motifs juridiquement valides. Des promesses d'embauches pourront être réalisées lorsque les congés payés estivaux seront validés et les dates de remplacement connues.

- 9) Nous constatons une nouvelle fois que dans certains services, les salariés ne sont pas autorisés à prendre 3 semaines consécutives de congés payés pendant les vacances d'été. Pouvez-vous nous donner la liste des services concernés par cette interdiction et nous expliquer quelles en sont les raisons ?**

Réponse direction :

Les salariés sont invités à exprimer leurs souhaits lors de la pose de congés payés. La possibilité de poser trois semaines de congés payés consécutives dépend de l'organisation du service et de la continuité des activités.

Questions Pôle Sanitaire

- 10) Un poste d'AS à 0,80 ETP a été mis à l'affichage le 22 novembre 2022. Pourquoi n'a-t-il pas été pourvu en décembre comme indiqué sur l'offre de recrutement ?**

Réponse direction :

Nous avons décidé de retarder ce recrutement en raison de l'activité de ce service.

- 11) Suite à l'augmentation d'activité sur le site de St Luc, une nouvelle grille AS est à l'étude, pourquoi ne pas s'adapter aux besoins du service et réintégrer un poste 8 définitivement ? (sur la grille proposée et qui est à l'étude il manque plus de 25 horaires sur 10 semaines)**

Réponse direction :

Ces éléments ne sont pas définitivement arrêtés, la grille étant en cours de réalisation.

- 12) Les salariés du service de pédiatrie de Roscoff réclament depuis plus de 2 ans un frigo pour le personnel. Vous nous aviez répondu le 20/09/2020 en commission des réclamations que cette demande devait être faite dans la demande d'investissement hors à ce jour malgré notre demande à l'encadrement datant du 30/09/2020, aucune réponse n'a été apportée. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le service de pédiatrie est le seul de Roscoff à ne pas avoir de frigo pour le personnel ?**

Réponse direction :

Si aucun réfrigérateur n'est disponible sur le site de Perharidy, nous vous confirmons qu'une demande d'investissement sera réalisée.

- 13) Les roulements du service bio-nettoyage ont été modifiés. Nous vous demandons de mettre à jour les roulements à disposition des salariés.**

Réponse direction :

Les roulements du service bionettoyage ont été mis à jour.

- 14) Les grilles des AS du SSNA sont elles respectées ? Qui modifie les plannings de ce service ?**

Réponse direction :

Le déroulement des cycles est respecté. Les plannings peuvent être modifiés par l'encadrement, notamment en cas d'absences imprévues pour assurer la continuité des soins.

- 15) Les salariés du Pool et les CDD du service Bio nettoyage reçoivent leurs modifications de planning par mail. Pourquoi quand la chef d'équipe est en congés les salariés ne sont pas**

informés des changements ?

Réponse direction :

Les salariés seront informés des changements, leurs plannings sont également consultables sur Equitime depuis le domicile.

16) Un médecin MPR a quitté le service de pédiatrie de Ty Yann fin décembre. Avez-vous eu des candidatures pour remplacer ce poste vacant ?

Réponse direction :

Ce recrutement est actuellement en cours.

17) Serait-il possible de rappeler à l'encadrement que les astreintes de kiné ne commencent que le samedi sur le site de Ty Yann. Une kiné a été appelée sur son jour de repos sur son téléphone personnel le vendredi pour prévenir d'une intervention auprès d'un patient qui finalement a été hospitalisé sans qu'elle ne soit informée ?

Réponse direction :

Un rappel du protocole d'astreinte de rééducation a été réalisé le lundi suivant auprès des médecins.

18) Comment expliquez-vous que la semaine du 9 au 15 janvier le service bio nettoyage de Roscoff était en sous effectif dans les communs ? (3 ash du matin au lieu de 6 et 1 du soir au lieu de 2, soit 4 postes manquants). Nous constatons que sur les mois de Décembre 2022 et Janvier 2023, les communs sont régulièrement en sous effectif ?

Réponse direction :

L'établissement est garant de la qualité de l'hygiène hospitalière dont le bionettoyage fait partie intégrante. La Direction souhaite remplacer poste pour poste les agents de bionettoyage pour éviter tout fonctionnement en procédure dégradée.

Le mois de janvier est marqué par un fort absentéisme et un manque de candidats pour des contrats courts.

La semaine du 9 janvier, la cadre de santé a rencontré de nombreux candidats dont deux qui devaient commencer le lendemain, qui ne se sont malheureusement pas présentés.

En décembre dernier, des fonctionnements en procédure dégradée ont eu lieu la première quinzaine du mois, mais les effectifs étaient au complet par la suite.

- 19) Dans le service bio nettoyage de Roscoff, il faut 8 ASH dans les communs, comment expliquez-vous que sur les roulements il n'y a que 7 postes ?**

Réponse direction :

Ce sont bien 7 postes prévus pour la partie « communs », le 8^{ème} poste était un renfort lié au Covid.

- 20) Pouvez-vous mettre à jour les roulements des ASH du bio nettoyage de Roscoff sur Equitime ? Quand seront ajoutés les CP de la première période ?**

Réponse direction :

Les roulements du service bionettoyage ont été mis à jour.

- 21) Les salariés de nuit à temps partiel du SSR Pédiatrie du site de Perharidy ont fait le choix d'être à temps partiel. Ils ne sont pas opposés à faire occasionnellement une nuit en plus pour dépanner le service, par contre, ils ne souhaitent pas que leur temps de travail se rapproche d'un 100% à l'année sinon, elles auraient demandé à être à 100%. Nous demandons qu'à l'avenir leur temps partiel soit respecté.**

Réponse direction :

En cas d'absence imprévue, l'encadrement contacte les salariés potentiellement disponibles pour assurer le remplacement. Chaque salarié est en droit de d'accepter ou refuser.

- 22) Les salariés du SSNA de Roscoff n'ont toujours pas de salle de pause dans leur service pourtant prévue depuis longtemps. Pouvez-vous nous dire quand ce sera le cas ?**

La planification budgétaire 2023 des travaux n'est, à ce jour, pas arrêtée.

- 23) La salle de pause du polyvalent de Ty Yann est régulièrement utilisée pour les transmissions. Cependant nous constatons que des salariés en pause doivent quitter les lieux pour laisser place aux transmissions. Nous vous rappelons que la salle de pause doit être utilisée à cet effet.**

Réponse direction :

Cette pratique avait été mise en place pour permettre la distanciation physique lors de la période

Covid.

L'équipe concernée a été sollicitée pour reprendre les transmissions dans le bureau médical.

Questions Pôle Médico Social

24) Où en est le travail des nouvelles trames de Lannouchen ?

Réponse direction :

La présentation des propositions de grilles horaires s'est terminée le 6 janvier dernier pour l'ensemble des unités. Les échanges se poursuivent entre l'encadrement et les équipes pour ajuster au mieux les propositions de grilles. Deux grilles horaires sont aujourd'hui finalisées.

Dès que ce travail sera terminé, les grilles horaires seront présentées en CSE.

Questions Pôle Ressources

25) Les élus n'ont toujours pas accès aux accords d'entreprise mis à leur disposition sur intranet en se connectant de chez eux. (un message indiquant erreur 404 no found apparaît). Pouvez-vous régler le problème ?

Réponse direction :

Ce dysfonctionnement est en cours de traitement par le service informatique.

26) Lorsqu'un salarié élu est en arrêt maladie, bloquez-vous les accès de son badge ?

Réponse direction :

Les accès ne seront pas bloqués durant l'absence pour maladie d'un salarié élu.

27) Les salariés des services techniques bénéficient de la prime Ségur, au regard de l'attribution à ces salariés, qu'est ce qui justifie que le chef d'équipe de Roscoff n'en bénéficie pas alors qu'il intervient dans les mêmes services et qu'il n'est pas cadre ? (Lors de la commission du 20 décembre vous dites que les critères d'attribution qui exercent leurs fonctions sur plusieurs pôles ne sont pas identifiés comme bénéficiaire ce qui n'est pas le cas du chef d'équipe de ce service).

Réponse direction :

La Direction a déjà apporté une réponse à cette question à plusieurs reprises. Ce salarié a bénéficié des mesures sécurisées en fin d'année 2022 dans le cadre de la décision unilatérale de la Direction relative aux exclus.

- 28) Comment expliquez-vous qu'au 23 janvier 2023 les plannings des chauffeurs du site de Roscoff ne sont pas affichés pour les mois de Janvier et Février ? Nous vous demandons de respecter les délais pour afficher le planning.**

Réponse direction :

Les plannings des mois de janvier et février ont été affichés fin décembre 2022. Les modifications seront communiquées aux salariés dans les meilleurs délais.

- 29) Le poste de secrétariat à 0,70 ETP a été supprimé aux services techniques de Roscoff. Qui va effectuer les tâches prévues à ce poste ?**

Réponse direction :

Les secrétariats administratifs ont fait l'objet de plusieurs audits. L'organisation a été repensée et présentée lors d'un CSE.

Les ouvriers des services techniques ne seront pas impactés par ce changement d'organisation. Une répartition des tâches se fait entre l'encadrement et le secrétariat de direction.

Questions SUD :

Questions Transversales

- 30) Quand va s'appliquer la revalorisation du point au sein de la fondation ildys ?**

Réponse direction :

La nouvelle valeur du point sera appliquée en février 2023.

- 31) Pourriez-vous éditer une fiche pratique équitime sur l'intranet ?**

Réponse direction :

Nous allons réaliser une nouvelle fiche pratique expliquant comment consulter son planning et ses compteurs sur Equitime.

32) Qui va s'occuper de la planification et des tâches administratives sur les services techniques de Roscoff ?

Réponse direction :

Les secrétariats administratifs ont fait l'objet de plusieurs audits. L'organisation a été repensée et présentée lors d'un CSE.

Les ouvriers des services techniques ne seront pas impactés par ce changement d'organisation. Une répartition des tâches se fait entre l'encadrement et le secrétariat de direction.

33) Il semblerait que la possibilité de pouvoir aller donner son sang sur son temps de travail (1h30) ne soit pas connue des services des ressources humaines, pourriez-vous leur communiquer cette information ?

Réponse direction :

Cette possibilité a été communiquée au service des ressources humaines au moment de sa mise en place. Un rappel sera fait pour les personnes en poste depuis peu.

Nous vous rappelons également que pour toute question liée aux absences ou temps de travail, les salariés peuvent solliciter les gestionnaires via l'adresse dédiée : rh.gestiondestemps@ildys.org.

Une communication à l'ensemble des salariés sera réalisée prochainement.

34) Les salariés ont la possibilité de demander du temps de repos en fin de carrière qui se substitue à une partie de la prime de départ en retraite. Pouvez-vous nous rappeler ce dispositif et l'indiquer sur la fiche RH retraite sur l'intranet de la fondation ?

Réponse direction :

Une fiche pratique sera réalisée très prochainement par le service des ressources humaines pour expliquer ce dispositif et la procédure.

Rappel du dispositif :

L'article 15.03.2.2.2 de la CCN51 prévoit un dispositif novateur permettant aux salariés de transformer une partie de leur allocation de départ à la retraite en temps de repos de fin de carrière.

Le bénéfice des temps de repos de fin de carrière est subordonné à l'accord de l'employeur qui peut éventuellement refuser cette demande notamment pour des raisons liées aux nécessités de fonctionnement du service.

La demande d'utilisation de ce dispositif devra être faite auprès de l'employeur au moins trois mois avant son effectivité et fera l'objet d'un accord écrit avec le salarié fixant le temps de repos à prendre avant le départ à la retraite ainsi que son calendrier prévisionnel de prise.

Ces temps de repos de fin de carrière ne peuvent être pris qu'au cours des deux années précédant la date de départ à la retraite.

Le service des ressources humaines se tient à disposition des salariés souhaitant plus d'informations sur ce dispositif, et notamment les impacts financiers et les dates prévisionnelles de départs.

35) Il y a eu plusieurs problèmes sur la sécurisation des ascenseurs ces derniers temps sur Roscoff , très récemment a deux reprises sur l'ascenseur de RTO .

Pouvez-vous nous dire si les problèmes de sécurisation des ascenseurs de Neurologie /Service nutritionnel adulte et de RTO vont être résolus prochainement ?

Réponse direction :

Des affiches ont été placées dans les ascenseurs afin d'indiquer qu'à partir d'une certaine heure, les ascenseurs sont bloqués et qu'il est nécessaire de rouvrir la porte pour sortir. La société en charge de la maintenance des ascenseurs n'a pas de dispositifs permettant de désactiver l'ouverture des portes ou de les laisser ouvertes par mesure de sécurité. Un devis est en cours de réalisation afin d'installer un système de badge à l'extérieur des ascenseurs.

Questions Pôle Sanitaire

36) Les salariés de l'HTP commun réclament depuis plusieurs mois des renforts IDE et aide soignants surtout sur la première partie de la semaine .Lors de la commission de réclamations de mai 2022, vous nous avez répondu « il n'y aura pas de temps supplémentaires mais un renfort pool pour le surcroit d'activité notamment les lundis et mardis . »

Pouvez-vous nous dire combien de fois, les salariés du pool ont été affectés en renfort sur ce service depuis le mois de septembre 2022?

Réponse direction :

De début septembre à fin décembre 2022 : des renforts sont intervenus huit lundis et trois mardis.

37) Un poste dit de « brancardage », n'existe plus sur le service de RTO depuis plus d'un an. Pouvez-vous nous dire si un recrutement est en cours ?

Réponse direction :

Nous allons étudier le besoin en recrutement pour ce poste.

38) Les salariés du pool de Roscoff demandent à pouvoir faire plusieurs changements dans leurs roulements. Pourquoi cela n'est 'il pas possible ?

Réponse direction :

L'encadrement n'a pas indiqué que les modifications ne se feraient pas. Nous pouvons ajuster la grille et cela sera également une opportunité de mieux répartir les week-ends travaillés.

39) les salariés du pool du service de bio nettoyage se retrouvent de manière très récurrente en sous effectif le matin et le soir. Quelles solutions pouvez-vous proposer afin de régler ce problème ? une fiche de procédure dégradée est 'elle réalisée ?

Réponse direction :

L'établissement est garant de la qualité de l'hygiène hospitalière dont le bionettoyage fait partie intégrante. La Direction souhaite remplacer poste pour poste les agents de bionettoyage pour éviter tout fonctionnement en procédure dégradée.

Le mois de janvier est marqué par un fort absentéisme et un manque de candidats pour des contrats courts.

La semaine du 9 janvier, la cadre de santé a rencontré de nombreux candidats dont deux qui devaient commencer le lendemain, qui ne se sont malheureusement pas présentés.

En décembre dernier, des fonctionnements en procédure dégradée ont eu lieu la première quinzaine du mois, mais les effectifs étaient au complet par la suite.

40) Quel est l'état d'avancement des grilles des IDE de neurologie ?

Réponse direction :

Les réflexions ont redémarré. La réorganisation des activités médicales est en cours et aura un impact sur la construction de ces grilles (ex : activité plaies). Une réunion de l'équipe de jour et de nuit est prévue en février car des modifications d'amplitudes horaires sont souhaitées par l'équipe de jour.

41) Lors de la commission des réclamations d'octobre 2022, vous nous aviez répondu que les travaux concernant la salle de pause des salariés du SSNA n'était pas d'actualité en 2022 ? pourriez-vous nous communiquer une date pour 2023 ?

Réponse direction :

La planification budgétaire 2023 des travaux n'est, à ce jour, pas arrêtée.

Éric ESNAULT,
Responsable des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :

Le jeudi 23 février 2023 à 09h30 - Site de Ty Yann à Brest

Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)

Avant le lundi 20 février 2023 à 12h00